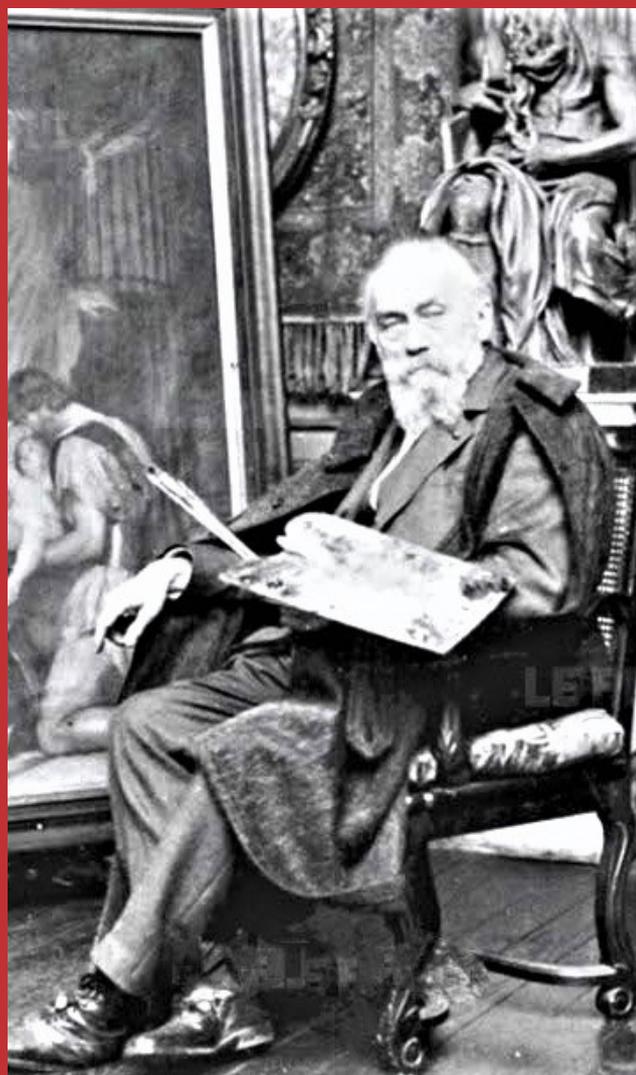


PARTAGE EXCELLENCE  
TRANSMISSION



WWW.TONYTOLLET.ORG

# 5e édition SALON TONY TOLLET 2021



1er - 5 dec 2021  
PALAIS DE BONDY

18, QUAI DE BONDY, 69005 LYON

RÈGLEMENT

association  
*Tony Tollet*  
© peintre (Lyon - 1857-1953)

## À PROPOS DU SALON

L'association Tony Tollet ouvre les portes de la 5ème édition de son salon aux artistes de toutes nationalités qui seront sélectionnés pour exposer dans un espace exceptionnel le Palais de Bondy à Lyon. Tony Tollet fut membre fondateur et Président de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, célèbre institution créée au sein de ce même lieu le Palais de Bondy.

L'association Tony Tollet, créée en 2008 a pour objet

« La mise en valeur de l'art et le soutien des artistes, notamment au travers de l'œuvre de Tony Tollet (1857-1953) artiste peintre et professeur de dessin. »

En cette période difficile, l'association Tony Tollet aimerait participer à la reprise de la culture et l'organisation de ce 5ème salon donne tout son sens à l'objet que nous poursuivons.

Les quatre premiers Salons Tony Tollet présentés à la maison Forte de Vourles, ont réuni de grands artistes contemporains. Ils ont remporté un vif succès au regard d'un public toujours plus enthousiaste (voir événements précédents sur notre site : [www.tonytollet.org](http://www.tonytollet.org)).



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux artistes majeurs présentant de la peinture, sculpture et dessin figuratifs contemporains, de toutes nationalités. Sur acceptation du dossier de candidature complet à envoyer avant le : 1er Octobre 2021 à minuit.

## PRIX TONY TOLLET

Dans le cadre du Salon, l'association Tony Tollet organise la 2ème édition du Prix Tony Tollet afin de récompenser le travail d'un jeune artiste peintre de moins de 35 ans.

Le lauréat se verra attribuer lors de la soirée d'inauguration, une dotation sous forme de chèque d'un montant de 1000€.

## SÉLECTION DES ŒUVRES

Un jury indépendant composé de professionnels de l'art se réunira pour examiner l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus avant : le 1er Octobre 2021.

Les œuvres choisies pour le salon pourront s'inspirer librement des différents courants qui composent la peinture, la sculpture et le dessin figuratifs contemporains. Les décisions du jury seront sans appel.

# ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Pour pouvoir s'inscrire au Salon Tony Tollet, chaque artiste devra être membre de l'association Tony Tollet de décembre 2021 à décembre 2022 et s'acquitter de l'Adhésion de 15 euros, réglable par chèque à l'ordre de : Association Tony Tollet.

## PARTICIPATION

Le montant de la participation aux frais d'organisation du salon s'élève à 100 euros. L'espace réservé à chaque artiste sera d'environ 3 mètres linéaires en fonction des œuvres sélectionnées.

Pour les Galeries désirant présenter un artiste la participation sera de 200 euros.

L'artiste devra être membre de l'association et passer la sélection.

Les frais de participation sont redevables une fois la confirmation d'acceptation du dossier d'inscription.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**À nous retourner, avant le 1er Octobre 2021, par courrier ordinaire à l'adresse :**

Association Tony Tollet - 24 avenue Edouard Aynard - 69130 Ecully.

- La fiche d'inscription jointe remplie et signée.
- Un chèque de 15 euros pour être membre de l'association. A l'ordre de l'association Tony Tollet.
- Une enveloppe timbrée à votre adresse.

**À nous retourner, avant le 1er Octobre 2021, par courriel à l'adresse :**

**contact@tonytollet.org**

- Un CV sur le travail et la démarche artistique.
- Pour la participation au Salon, photos de qualité des œuvres que vous souhaitez exposer (JPEG 300 dpi), chaque Photo devra comporter : Salon Tony Tollet - Nom de l'artiste - Prénom - Titre de l'œuvre.
- Pour la participation au Prix, photos de qualité des tableaux que vous souhaitez exposer (JPEG 300 dpi), chaque photo devra comporter : Prix Tony Tollet - Nom de l'artiste - Prénom - Titre de l'œuvre.

## PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Chaque artiste est responsable de son système de fixation. Les toiles sur châssis doivent être présentées sans cadre avec les côtés peints ou soignés. Avec un système d'accrochage comprenant 2 pitons à l'intérieur du châssis, reliés par une corde (pas de crochet central). Les dessins doivent être présentés sous verre avec encadrement simple blanc ou en bois naturel avec sa fixation au dos. Les sculpteurs doivent présenter les œuvres sur leurs propres socles blancs ou en bois naturel et s'assurer de leur stabilité et de leur sécurité.

Tout autre support doit être soumis à la validation du comité d'organisation du salon.

Chaque artiste doit adapter son support et sa fixation au poids et à la taille de l'œuvre.

Chaque création doit être identifiée au dos ou en dessous, à l'aide d'un cartel indiquant : le nom et prénom de l'auteur, le titre de l'œuvre, l'année, la technique, le format et le prix (facultatif). Aucun changement d'œuvre, de titre, technique, format ou prix ne sera possible après la date de la sélection par le comité.

Le comité sera libre de refuser le jour du dépôt les œuvres ne correspondant pas aux critères de l'exposition. Aucun recours ne sera possible.

# TRANSPORT ET LOGISTIQUE

L'artiste est responsable du transport de ses œuvres. Il les déposera le mardi 30 novembre entre 10h00 et 12h00. Une vérification se fera à l'arrivée au Palais de Bondy, concernant l'identification des œuvres, du système d'accrochage et de la stabilité des socles pour les sculptures. L'association se charge de l'accrochage de l'exposition.

L'association assume une permanence dans les horaires d'ouverture du lieu d'exposition / Quai de Bondy Lyon.

“

**LE SALON TONY  
TOLLET C'EST POUR  
MOI L'EXIGENCE DANS  
LA QUALITÉ DES  
ARTISTES  
SÉLECTIONNÉS ET LA  
QUALITÉ DES ŒUVRES  
EXPOSÉES.**

**JEAN-NOËL DELETTRE**  
Artiste peintre

”

## VENTE DES ŒUVRES

Les artistes exposants qui souhaitent vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC avec le n° SIREN/SIRET. S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente.

Toutes les œuvres exposées peuvent être mises à la vente. Un certificat d'authenticité et une facture seront obligatoirement fournis par l'artiste à l'acquéreur. En cas de vente le paiement se fera au nom de l'artiste. L'association ne percevra aucune commission sur les ventes de l'artiste.

Si des œuvres sélectionnées sont vendues par l'artiste avant le salon, celles-ci devront impérativement être exposées au Salon.

## PROMOTION ET SOIRÉE D'INAUGURATION

L'association s'engage à promouvoir l'exposition (communiqué de presse, réseaux sociaux, site internet, diffusion des supports d'information) et à fournir aux artistes :

- Une invitation au format numérique.
- 10 cartons d'invitation et 1 affiche qui seront à la disposition de l'artiste au siège de l'association : 24 avenue Edouard Aynard, 69130 Ecully.
- 2 catalogues de l'exposition seront remis à l'artiste le jour du dépôt des œuvres.
- Soirée d'inauguration : Jeudi 2 décembre de 18 h à 22 h.

L'association organise son Salon pour rendre hommage à Tony Tollet et favoriser les rencontres entre artistes. Dans cet esprit, sauf cas de force majeure, l'artiste s'engage à être présent lors de la soirée d'inauguration au Palais de Bondy.

# CATALOGUE

Un catalogue sera édité, tous les artistes exposés y seront représentés. Pour sa réalisation nous vous demanderons :

- Votre choix sur l'une des photographies des œuvres sélectionnées.
- Un texte fourni par l'artiste sur son travail ou sa démarche.
- Votre site web ou bien celui de la galerie qui vous représente.

Tous nos anciens catalogues sont consultables sur le site [www.tonytollet.org](http://www.tonytollet.org).

# ASSURANCE

Chaque artiste est responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise. Il prête ses œuvres et renonce à tout recours contre l'association Tony Tollet. Les artistes peuvent assurer leurs œuvres, s'ils le jugent nécessaire.

Les artistes s'engagent à ne pas poursuivre l'association Tony Tollet en cas de troubles divers non imputables aux organisateurs.

# RÉSILIATION

L'association se réserve le droit d'annuler l'exposition et le Prix Tony Tollet en cas de force majeure. Aucun dommages et intérêts ne pourront être demandés à l'association Tony Tollet.

Seuls les frais de participation au Salon seront remboursés (100 euros).

Dans l'éventualité où l'artiste annulerait l'exposition ou serait incapable de respecter les délais prévus, sauf cas de force majeure étudié par le comité du salon, les frais de participation au Salon resteront dus à l'association Tony Tollet.

Chaque Partie ne peut être tenue responsable de tout retard ou défaut dans l'exécution du règlement s'il est causé par toute circonstance ou événement indépendant de sa volonté, notamment et de manière non exhaustive, en cas de catastrophe naturelle, pandémie, fait de guerre, incendie, insurrection, grève, blocage ou tout autre conflit grave de travail, émeute, tremblement de terre, inondation, explosion ou toute autre calamité naturelle.

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, si l'événement vient à être une nouvelle fois annulé, l'association Tony Tollet se réserve le droit, soit de reporter le Salon soit de l'annuler.



# DROIT A L'IMAGE

L'artiste autorise l'association à reproduire et à utiliser les œuvres sélectionnées à des fins de promotion de l'exposition. L'association conserve le droit après l'événement de publier les images de l'exposition sur son site internet et sur ses réseaux sociaux.

# HORAIRES DE L'EXPOSITION

- Mercredi 1er décembre 2021 de 14 h à 18 h.
- Jeudi 2 décembre de 10 h à 22 h.
- Vendredi 3 décembre de 10 h à 18 h.
- Samedi 4 décembre de 10 h à 18 h.
- Dimanche 5 décembre de 10 h à 16 h.

# PERMANENCES

L'association assume les permanences durant les horaires d'ouverture de l'exposition. Les artistes sont attendus, suivant leurs disponibilités, durant ces horaires afin de promouvoir leur travail.

# DATES CLÉS

- **Date limite d'envoi de votre candidature : le 1er Octobre 2021, à minuit**
- **Dépôt des œuvres au Palais de Bondy, 18 Quai de Bondy, 69005 Lyon :  
Mardi 30 novembre 2021 entre 10h à 12h (en présence de l'artiste).**
- **Accrochage des œuvres : Mardi 30 novembre de 10h à 18h.**
- **Ouverture de l'exposition : mercredi 1er décembre à 14h.**
- **Soirée d'inauguration et remise du Prix Tony Tollet : Jeudi 2 décembre 2021 de 18h à 22h.**
- **Décrochage des œuvres. Les œuvres devront impérativement être retirées :  
Soit Dimanche 5 décembre de 16h à 17h soit Mardi 7 décembre 2021 de 10h à 12h.**

**Pour toutes questions, concernant notre règlement et l'organisation du salon.**

**Vous pouvez nous contacter : tél. 06 95 54 09 54.**

**mail : [contact@tonytollet.org](mailto:contact@tonytollet.org)**

**24 avenue Edouard Aynard, 69130 Ecully**